



**PRÉFET  
DU GERS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale des Territoires  
Service agriculture forêt environnement  
Unité nature et forêt**

## **FICHE DE PRÉSENTATION DE L'ARRÊTÉ ANNUEL FIXANT LE PLAN DE GESTION CYNÉGÉTIQUE DU LIÈVRE POUR LA CAMPAGNE 2023/2024 DANS LE GERS**

### **I – CONTEXTE GÉNÉRAL - OBJECTIFS**

Chaque année, après consultation de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage, le Préfet fixe par arrêté des mesures complémentaires à l'arrêté préfectoral relatif à l'ouverture et à la clôture de la chasse, portant sur le plan de gestion cynégétique lièvre sur certaines communes.

### **II – PRÉSENTATION DE L'ARRÊTÉ FIXANT LE PLAN DE GESTION CYNÉGÉTIQUE DU LIÈVRE POUR LA CAMPAGNE 2023/2024 DANS LE GERS**

L'arrêté proposé porte principalement sur la limitation des prélèvements en instituant des zonages et des prélèvements à un ou deux lièvres maximum par chasseur, dans le but d'assurer un équilibre, voire une augmentation, des populations de ces espèces.

Ce plan de gestion cynégétique, proposé par la Fédération départementale des chasseurs du Gers, est basé sur des observations terrain.